



FICHE DE POSTE

Le Département d'évaluation des formations du Hcéres recherche des Chargé(e)s de Mission Scientifique (CMS)

DOMAINES CONCERNÉS POUR L'ANNÉE 2018-2019

Formations universitaires premier et deuxième cycles:

- 2 CMS en Droit
- 1 CMS en Economie-Gestion
- 1 CMS en Sciences et Technologies
- 1 CMS en Arts Lettres et Langues
- 1 CMS en Santé

Écoles doctorales:

- 1 CMS en Sciences et Technologies
- 2 CMS en Sciences Humaines et Sociales
- 1 CMS en Santé

STATUT ADMINISTRATIF

Les CMS sont en charge d'organiser l'évaluation des formations et des écoles doctorales des établissements du supérieur par la mise en place et le suivi de comités d'experts.

Les CMS sont employés comme personnel scientifique par le Hcéres, à titre individuel. Lorsque nécessaire, les CMS doivent demander une autorisation de cumul d'activités. Leur travail pour le Hcéres donne droit à une indemnité calculée sur la base du nombre et de la taille des comités d'experts pris en charge.

MISSION

Les CMS sont des collaborateurs du Hcéres qui, par leurs compétences disciplinaires et leurs connaissances du monde de l'enseignement supérieur, sont chargés de l'organisation et le suivi d'un nombre limité de comités d'experts. Dans la réalisation de leur mission, les CMS sont placés sous la responsabilité des Conseillers Scientifiques Coordonnateurs – CSC - des sites dans lesquels ils interviennent. Ils rendent compte aux CSC de la réalisation graduelle de leur mission.

ACTIVITÉS

Les CMS doivent prendre connaissance de la documentation relative à la méthodologie et aux dossiers qui leurs sont attribués. Ils sont accompagnés dans leur mission par des personnels administratifs d'appui avec lesquels ils doivent travailler en étroite collaboration. Les CMS travaillent dans le respect des règles déontologiques, des procédures et des exigences de qualité du Hcéres.

L'activité d'un CMS comprend la participation à des journées de formation et de retour d'expérience au siège du Hcéres, la participation à la recherche collégiale d'experts, la préparation et le suivi des réunions des comités d'experts dont il est chargé, le suivi et la relecture des rapports d'évaluation de ces comités. Pour les écoles doctorales, les CMS accompagnent ces comités sur le site des établissements. Pour les formations universitaires, les CMS accompagnent, lorsque nécessaire, les experts lors de la visite de l'établissement dans le cadre de l'évaluation du projet d'offre de formation.



COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES

Parmi les compétences et les qualités requises des CMS, on retiendra au premier chef :

- une expertise scientifique dans sa thématique ou sa discipline ;
- l'excellente connaissance du système français d'enseignement supérieur, en particulier de ses missions de formation et d'insertion professionnelle ;
- l'aptitude avérée à la communication ;
- la rigueur dans le traitement des dossiers d'évaluation, dans le respect des procédures et la confidentialité des dossiers traités ;
- la capacité d'organisation et d'animation d'un groupe d'experts.

CANDIDATURE

Les candidats doivent adresser leur CV et une lettre de motivation par voie électronique à : formations@hceres.fr. Ils seront ensuite contactés par le Hcéres.

DATE DE CLOTURE DU DÉPÔT DES CANDIDATURES : 1^{er} Juin 2018 pour une prise de fonction le 1^{er} septembre 2018.